

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 22 Décembre 2021****OBJET : 42/2021****ENGAGEMENT 2020-2026 : ACQUISITION DE JEUX INCLUSIFS -
ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET SITE
TOURISTIQUE DE FLOTTIS - FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE VINGT-DEUX DÉCEMBRE à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES
Présents :	22	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	1	M. Bruno DUBOS - Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL - Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX - Conseillers municipaux -
Pouvoir (s)	6	Mme Nadège GESSON-MAIRAL à M. Bruno DUBOS ; M. Bernard LAVERGNE à M. Jean-Michel JADAS ; Mme Francine BIGEY à M. Julien BOUILLOT ; Mme Marie TOULET à M. Jean-François BUER ; M. Laurent MAILLARD à Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Lionel MADELRIEUX à M. Philippe ASIN.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		16 Décembre 2021

Expose

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2009, l'Agglomération d'Agen est appelée à verser des fonds de concours financiers afin d'apporter sa contribution aux projets structurants intéressants son territoire. Le Fonds de Solidarité Territorial (FST) a été revu par délibération du 25 septembre 2014.

Le conseil communautaire a déterminé les modalités d'attribution des aides aux communes membres pour les opérations d'investissement structurant et intéressant le développement du territoire. Le règlement d'intervention du FST est défini depuis le 17 septembre 2015.

Le cadre réglementaire précise les trois conditions cumulatives à remplir pour le versement du FST :

- Avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement
- Prendre les délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du Conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés.
- Ne pas excéder la part de financement assurée hors subventions, par le bénéficiaire

La commune de Foulayronnes a fait le choix de proposer des jeux accessibles à tous les enfants dont ceux porteurs d'un handicap. Adaptés pour l'inclusion, ils permettent à chacun de s'amuser ensemble.

Conformément à la volonté municipale, les élus souhaitent proposer des activités inclusives pour les enfants. Ce projet s'intègre dans une réflexion globale de l'aménagement de FLOTTIS.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen la demande de subvention correspondante, année 2021 à hauteur de 16 000 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen, cette demande de subventions correspondantes au titre du régime FST, année 2021.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.

